

# Conseil scientifique du CNRS les 22-23 mai 2014

## Compte rendu des élus du conseil

Rappel de la composition du conseil scientifique  
[www.cnrs.fr/comitenational/contact/annuaire.htm?instance\\_116](http://www.cnrs.fr/comitenational/contact/annuaire.htm?instance_116)

### Résumé

- Quelques données sur la coopération internationale du CNRS
- Le CSIC, équivalent du CNRS en Espagne, confronté à la crise des financements et de l'emploi scientifique
- Initiative pour des droits reposant sur des valeurs en matière d'information scientifique et technique
- Sir John Ball présente ses travaux mathématiques sur la transition austénite – martensite dans les réseaux cristallins
- Discussion sur l'ordre du jour de la réunion plénière du comité national le 11 juin
- Discussion et recommandation au sujet d'Aviesan
- Discussion et recommandation au sujet d'une convention CNRS-ENS
- Présentations « pour information » de 4 projets de COMUE, 1 Idex et 2 « programmes »
- Discussions du CS sur ces divers projets de superstructures locales

### Orientation stratégique de la Direction Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI)

Présentation : Patrick Nédellec (Directeur de la DERCi)

P. Nédellec et la DERCi ont fait une analyse détaillée, synthétique, de différents aspects de collaborations internationales des équipes du CNRS. Ils ont pour cela construit des bases de données riches, avec de très nombreux indicateurs.

Le CNRS appliquera la politique décidée au niveau de la SNR + Horizon 2020.

CNRS : 59000 missions internationales, dont les 2/3 en Europe. Plus de la moitié des publications du CNRS ont des collaborateurs dans un autre pays (en tête, USA, Allemagne, UK).

Différents outils, depuis le plus simple (conventions entre 2 labos) jusqu'à une UMI (35 unités mixtes internationales, surtout avec les USA), en passant par des projets regroupant plusieurs labos de part et d'autre (312 PICS dans 58 pays), voire de vrais réseaux, (105 GDRI), ou des LIA (Labos internationaux associés), 158 labos virtuels. Plusieurs des UMI sont créées en collaboration avec des groupes industriels, comme Solvay, en Chine. Les UMI sont des structures au même titre que les UMR et peuvent de ce fait obtenir des financements propres (ANR, Europe, etc.).

Une dizaine de bureaux du CNRS à l'étranger.

Périmètre de la coopération internationale du CNRS en 2012 : 39M€ (75% en salaires). Les pays dans lesquels on investit le plus sont, dans l'ordre, en 2013 : Russie, Japon, USA, Chine, Allemagne (mais ordre différent pour les salaires : USA, Japon etc...)

Points abordés dans les questions-réponses :

- Parmi les chiffres présentés, un graphique donne le nombre de publications total des pays au regard des montants de la coopération avec le CNRS. Ce graphique qui pourrait donner l'impression de mesurer la rentabilité des coopérations a été diversement commenté : Il manque les montants investis par les pays partenaires dans les coopérations. La place de la Russie est liée à des choix de politique étrangère de la France suite à la fin de URSS. Les publications en SHS sont mal intégrées dans les indicateurs utilisés (le directeur de l'Institut SHS n'aurait pas fourni les chiffres nécessaires, pourtant, la base de données existe (RIBAC)). Dans la mesure où l'on évalue la rentabilité des investissements il a été suggéré d'analyser le coût moyen d'une publication en France et aux USA.
- Les coopérations internationales sont toutes analysées par le fonctionnaire sécurité défense et sont parfois refusées, même quand il s'agit du prolongement de projets existants. Cela pose un certain nombre de problèmes de diplomatie scientifique.
- P. Nédellec refuse de commenter les modalités d'évaluation des projets soumis et les retours faits aux porteurs des projets. C'est, comme pour ce qui est du budget, de la responsabilité des instituts.
- Pas de chiffres actuellement disponibles concernant les répartitions entre disciplines scientifiques.
- Volonté de travailler avec les autres organismes, entre autre l'IRD.

## La politique internationale dans les grands centres de recherche à l'étranger: le cas du CSIC espagnol (Consejo Superior de Investigaciones Cientificas)

Présentation : Emilio Lora-Tamayo D'Ocón (Président du CSIC)

60-70 universités en Espagne, publiques et privées, dont certaines ne font pas du tout de recherche. Leur nombre a doublé depuis 30 ans. Avec financements nationaux et parfois régionaux (Catalogne par ex). OPI ( ) = EPST. Il y a le CSIC, seul multidisciplinaire, et 6 OPIs spécialisés, dont ISC III (comme Inserm).

Le CSIC est présent dans 123 instituts, dont une grande partie mixtes avec des universités, (souvent c'est le CSIC qui met l'essentiel des moyens). 11400 personnes du CSIC (3950 scientifiques, 6100 techniciens, 1300 administratifs) + 4100 venant des établissements partenaires. Ils ont aussi des ICTS, l'équivalent de nos TGIR, sans budget spécifiquement attribué par le ministère (comme pour les TGIR).

Budget du CSIC : 700 M€ pour 2013, dont 500 M€ du gvt. Le + gros budget (150 M€) pour la biologie.

En 2013, 13700 publications (dont 900 thèses et 200 livres).

Les contrats avec l'industrie sont en nombre régulièrement croissant, mais pour une enveloppe globale en chute de 30% depuis 2009 : les industriels sont intéressés par le potentiel du CSIC, mais mesurent leur contribution.

Evolution du budget public pour la R en Espagne : 4150 M€ en 2008, 2270 M€ en 2013 (-45 % en 5 ans).

Financement de thèse, comme chez nous, soit sur ressources des labos, ou sur financement ministériel, ou contrat JAE (nom précédent du CSIC; la première JAE présidée par Ramon y Cajal).

Après la thèse, fortement encouragés à partir à l'étranger.

Mais aussi contrats post-doc gérés par le ministère (MINECO), pour 3 ans (Juan de la Cierva) ou 5 ans (Ramon y Cajal). Pour ces contrats de 5 ans, difficiles et prestigieux, s'ajoute une dotation supplémentaire pour le financement de la recherche. Ensuite, les post-docs espèrent décrocher un poste statutaire. Ces post-docs représentent "tout un nuage attendant que la porte s'ouvre"...

Conséquences de la crise économique : fermeture des portes, mais avant, réduction des fonds disponibles pour contrats doctoraux (JAE).

En 2008, le budget était de 880 M€. Tombé à 620 en 2012. Depuis 2009, les dépenses sont supérieures aux recettes. En 2012, différentiel de 150 M€, de nombreux programmes ont dû être arrêtés, mais E. Lora a réussi à éviter les licenciements. En 2013, le CSIC était menacé de faillite. Le CSIC a obtenu une rallonge exceptionnelle de 100 M€, et a fait des économies exceptionnelles de 60 M€. Le pire semble être passé. A cette occasion, les contrats JAE (doc et post-doc de 3 ans) ont été supprimés. Il reste d'autres financements post-doc, mais en nombre réduit, et financés par d'autres. Lora : "On a perdu la liberté, mais on a gardé la vie".

Chercheurs au CSIC : 5400 en 2007, 3900 en 2014 (-28% en 7 ans), dont 3000 fonctionnaires, sur 2 niveaux maintenant. Mais ce n'est pas le CSIC qui décide du nb de postes, c'est le ministère.

Age moyen des chercheurs = 53 ans. Pour l'entrée : 30 ans en 1978, 35 ans en 1994, > 40 ans depuis 2010. Le nombre total de postes ouverts (docs, post-docs, statutaires) a montré d'énormes variations depuis 2000, avec 2 pics (2002 et 2008) et 2 creux (2005 et 2013).

En 2013 : 5 postes ouverts au CSIC (avant, entre 100 et 200, près de 200 en 2008) !!! 24 en 2014, plus 17 CDI réévalués tous les 5 ans, légèrement mieux payés que les postes statutaires.

### Discussion

*Question - Poids du CSIC par rapport aux autres OPI ? Quelles relations entre eux ?*

Réponse - En termes de personnels la somme des autres OPI c'est moins que CSIC. Par contre ils fonctionnent comme des agences de financement alors que le CSIC est uniquement opérateur de recherche. CSIC très orienté vers la génération de connaissances (donc plus de publications, 20% des publications espagnoles pour 6% des chercheurs). Les autres OPI ont des tâches importantes pour le gouvernement donc ont moins de temps pour faire des publications. Le CSIC dépose plus de brevets que les autres.

*Q - Baisse du nombre de postes, quel impact sur les étudiants ? Est-ce qu'ils se destinent moins à la recherche ?*

R - C'est possible, mais le pire de ce point de vue c'est l'effet économique. Ils vont vers des carrières plus lucratives. Mais certes, même ceux qui ne sont pas attirés par l'argent voient bien le ciel bloqué par le nuage des post-docs. Ceci dit les post-docs sont des privilégiés (peuvent partir à l'étranger) en comparaison des 4 millions de chômeurs espagnols.

Q - On nous dit en France qu'il n'y a pas assez de passage entre la recherche académique et les industriels. Du coup les financements vont moins vers la recherche fondamentale. Qu'en est-il en Espagne ?

R - Les politiques poussent vers des résultats immédiats en Espagne. Ils ne pensent qu'aux applications. On leur répond que la recherche de base permet de cultiver le terreau dans lequel fleurissent les innovations, mais ils ne peuvent pas comprendre car ce n'est pas dans le timing de leurs mandats électifs. Beaucoup de débats ont lieu sur la question de prioriser les financements sur des sujets ou domaines, comme c'est fait dans le cadre européen H2020. C'est très dangereux.

## **Droits numériques et plateformes de sciences**

Présentation : Renaud Fabre (Directeur de l'information scientifique et technique) et Maître Alain Bensoussan (Cabinet Lexing Alain Bensoussan Avocats)

A. Bensoussan fait une longue intervention, comme s'il plaiderait, pour souligner les oppositions connues : open science versus brevet, intérêt des auteurs producteurs de la science, et captation abusive de leurs résultats par les éditeurs et les plateformes de traitement de données. Puis pour souligner l'importance vitale de définir un droit pour l'information scientifique et technique. Il suggère que le CNRS écrive sa propre « licence » et que par l'usage elle devienne une référence mondiale et s'impose à tous.

### Discussion

Q – Les éditeurs certes font de la captation mais rendent également un service. Les plateformes font de même. L'accès à la science s'est grandement amélioré, on n'est pas moins libres aujourd'hui. Inquiétude que l'on tombe dans le travers du droit qui met des barrières. Inquiétude de remplacer des relations libres par des relations de contractualisation.

R – R. Fabre - IST du CNRS en effet part de l'idée de la liberté et de l'accès étendu aux connaissances. La volonté est de s'assurer que les avantages servent surtout les chercheurs, on cherche les voies fluides pour toutes les valorisations de la science.

R – A. Bensoussan - Il ne faut pas être naïf. Il y a une monétarisation de l'information qui est en route. On quitte l'économie du don pour celle de l'échange. La science est déjà captée par les éditeurs et c'est très lucratif pour eux. Comme il faut 30 ans pour faire un droit international, il faut s'y intéresser tout de suite. Si on ne fait rien c'est le modèle Facebook qui s'imposera. La création de connaissances se fait en partie dans les zones d'échange d'information, il faut y avoir pleinement accès.

Q - En tant que créateur de plateforme (certes modeste) je suis embêté par sa pérennité, elle est conditionnée aux financements ANR par définition temporaire.

R – A. Bensoussan - Oui et le droit actuel ne protège rien.

Q – Quels comités de chercheurs devrait-on mettre en place pour réfléchir à ces droits. Il serait bon qu'il y ait une impulsion venant du CNRS qui dépasse tel ou tel programme de recherche.

R – A. Bensoussan - Le CS pourrait prendre l'initiative pour lancer cela - par exemple pour dire que l'on ne ferme pas des plateformes sans préavis. Il vous faut un droit, au moins un droit souple sur la base de valeurs. La meilleure régulation est celle des communautés.

Q - La science est mondiale, comment peut-on imaginer une telle initiative nationalement ?

R – Il y a une première loi en Allemagne, une aux USA,... Un droit « souple » est envisageable par la constitution d'une norme qui se propage. Si c'est bien rédigé et que les valeurs sont universelles, ça se propagera.

Q - Le mail, l'internet sont nés de besoins scientifiques... Est-ce que tout cela ne serait pas justement les valeurs universelles que l'état dans lequel nous sommes, d'autant que tout va très vite et s'adapte aux technologies, un droit figé serait forcément obsolète.

R – A. Bensoussan – Regardez donc la loi informatique, fichiers et liberté. C'est un standard mondial et ça a survécu à toutes les évolutions, la "dignité" est universelle. Il y a la potentialité d'un grand projet pour le CNRS.

Q - Légiférer en droit français sur une question internationale ? Quelle portée possible alors même que les publications sont internationales ?

R – A. Bensoussan - Ne soyez pas pessimistes. Le standard est souvent américain car c'est eux qui dominent dans la langue et donc dans la culture. Mais on peut l'emporter si le texte porte des valeurs universelles. Facebook ou Tweeter ne se sont pas posés la question du territoire. Ebay a réussi en portant des valeurs de confiance entre utilisateurs. Vos valeurs : science mondiale et échanges sans entrave.

Q – Ne serait-il pas utile de commencer par équiper les chercheurs sur leurs droits d'auteurs, sur leurs droits numériques.

R – R. Fabre – La DIST prévoit de faire un guide.

R – A. Bensoussan - Mais en fait personne ne sait trop qui a des droits là dedans, l'auteur est-il l'auteur ? etc. le chercheur est-il auteur ? La question est peut-être en terme de "respect de la dignité du chercheur", c'est un travail d'une vie souvent, pas de quelques pages - "dignité de la science et par la science".

Q – Il est séduisant que les chercheurs soient à l'initiative de quelque chose - mais doit-on vraiment y inclure les éditeurs dans la première étape ? Ils n'ont clairement pas intérêt à la diffusion à tous - nous on cherche l'accès au plus grand nombre, le plus gratuitement possible et avec le moins de détournement possible.

R – A. Bensoussan - oui je partage votre point de vue, il faut juste les mettre dans le parcours. Il faut le voir après la définition du projet et après le consensus.

R - La DIST prévoit de faire un atelier avec le CS à l'automne.

Q – On trouve des sortes de copies de Facebook pour la science qui vous font croire qu'on y est inscrit alors qu'on n'y est pas, qui donnent l'impression d'être des supports sérieux comme Arxiv alors qu'ils ne sont pas pérennes.

R – A. Bensoussan - A chaque fois qu'une technologie existe on trouve des fraudeurs. Mais en général le taux de fraude est relativement faible. Il faut accepter un risque raisonnable pour la liberté de tous.

Conclusions : Le CS est d'accord pour lancer une initiative en étant épaulé par la DIST.

### **Présentation des travaux scientifiques de John Ball**

#### Mathématiques des transformations de phase dans les cristaux

Sir John présente les outils mathématiques développés pour décrire la transformation austénite - martensite de réseaux cristallins. L'optimisation d'un critère mathématique pour un modèle d'élasticité non-linéaire permet d'expliquer les structures cristallines observées, ainsi que les phénomènes d'hystérésis du changement de phase en fonction de la température, ou encore le fait que le changement de phase se déclenche sur des points singuliers du cristal. Voir aussi <http://arxiv.org/abs/1310.2440>

### **Approbation de la synthèse des débats du Conseil scientifique de la réunion plénière des 20, 21 et 22 janvier 2014**

Approbation à l'unanimité moins quelques abstentions des membres absents à la réunion précédente.

### **Points d'actualités – Réunion plénière du comité national le 11 juin**

L'ordre du jour de la réunion plénière est discuté avec les membres du comité d'organisation. Voir l'ordre du jour ici [http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/odj/autres/2014/ODJ\\_session\\_extraordinaire\\_CN\\_11\\_juin.pdf](http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/odj/autres/2014/ODJ_session_extraordinaire_CN_11_juin.pdf). Quasiment tous les membres du CS indiquent qu'ils seront présents le 11 juin.

### **Points d'actualités – Soutien à une recommandation votée par le CS de l'INSB concernant Avisan**

Le CS a discuté des Alliances en général et de Aviesan en particulier. Il en est résulté la recommandation ci-dessous qui reprend en grande partie celle votée par le conseil scientifique de l'INSB.

#### Recommandation – Aviesan – Adoptée à l'unanimité moins deux abstentions

*La question de l'utilité réelle des Alliances auxquelles participe le CNRS, et du rapport efficacité/coût de ces superstructures méritera une évaluation approfondie.*

*Parmi ces Alliances, Aviesan pose un problème spécifique important. Aviesan est l'Alliance chargée de coordonner les partenariats et la stratégie des organismes et des Universités pour les sciences de la vie et de la santé. Si une telle coordination est souhaitable, les conditions dans lesquelles elle a été mise en place sont profondément insatisfaisantes pour les raisons suivantes :*

- *Il est anormal que la coordination entre différents partenaires soit confiée pour l'essentiel à un seul des partenaires, l'INSERM en l'occurrence.*
- *Il est anormal que la Présidence d'Aviesan soit exclusivement confiée au Directeur Général de l'INSERM.*
- *Il est anormal que les organigrammes d'Aviesan et de l'INSERM soient quasiment identiques : 10 ITMO et 10 IT avec les mêmes intitulés pour l'INSERM et Aviesan et qu'il y ait les mêmes directeurs*

*pour les deux séries de structures.*

- *Il est anormal que les locaux d'Aviesan soient les locaux de l'INSERM.*

*Il y a une contradiction fondamentale entre le fait qu'Aviesan soit une simple structure de coordination et le fait qu'elle ait une "gouvernance opérationnelle intégrée". On observera qu'aucune des autres alliances auxquelles le CNRS participe n'est organisée comme l'est Aviesan. La règle est une Présidence tournante et il n'y a pas de stratification complexe comme celle des ITMO.*

*Cette série d'ambiguïtés dans la structuration, le fonctionnement et les objectifs d'Aviesan ne permettent pas au CNRS de représenter convenablement l'ampleur de ses recherches dans le domaine des Sciences de la Vie. Le maintien de ce dispositif dans sa forme actuelle nuit à la politique scientifique de l'organisme. Sur le long terme, cela représente même une menace très sérieuse pour la dynamique scientifique de l'organisme dans le domaine des Sciences du Vivant, qu'il s'agisse de sa contribution à l'étude de la diversité du vivant et de la variété des mécanismes de régulation moléculaires, cellulaires et tissulaires qu'il abrite, ou de l'interdisciplinarité qu'il développe grâce aux projets collaboratifs entre disciplines scientifiques qui sont accueillies dans les laboratoires du CNRS.*

*Le CS souhaite que le CNRS propose une réorganisation d'Aviesan qui aboutisse à un mode de fonctionnement plus transparent, plus respectueux de la réalité des recherches conduites par les différents partenaires.*

### **Points d'actualités – Signature d'une convention entre le CNRS et l'ENS portant sur des charges d'enseignement pour les chercheurs**

#### Recommandation - Convention CNRS-ENS – Adoptée à l'unanimité

*Une convention entre le CNRS et l'ENS signée en octobre 2013 en dehors de toute consultation avec les instances statutaires porte sur la création d'un dispositif particulier pour les chercheurs CNRS des laboratoires de l'établissement, payés pour partie par l'ENS, pour partie par le CNRS. L'accord porterait sur plus de 60 positions, dont 20 qui viennent d'être mises au concours en 2014. Ces positions seraient associées à un salaire de 800 à 1000 euros par mois en échange de 64 heures d'enseignement. Le CS du CNRS n'a pas été consulté sur cette décision qui lui paraît critiquable pour plusieurs raisons :*

*- Il est normal que le CNRS se préoccupe de ses relations avec l'enseignement supérieur. Faire une exception pour un établissement pose un problème d'équité, notamment à l'égard d'établissements en situation de sous-encadrement.*

*- Cette initiative sous-entend une évolution des statuts de chercheur et d'enseignant-chercheur.*

*- Le mode d'attribution de ces postes est très discutable (opacité dans la définition des profils de postes, brièveté des délais entre l'annonce de l'ouverture des postes et la clôture de l'appel d'offre, faible nombre de personnes susceptibles de répondre à cet appel d'offre, financement du CNRS pour des activités qui ne relèvent pas de l'organisme).*

*Dans ces conditions, et compte tenu du fait que ces postes n'ont pas encore été attribués, le CS du CNRS demande la dénonciation de la convention.*

#### Remarques

Le dispositif a été discuté avec le président A. Fuchs. Il a exposé que c'était là une convention particulière pour répondre à une demande d'un établissement qui est actuellement confronté à des tensions regrettables avec les autres établissements Parisiens. Il a exposé que les chercheurs CNRS font des enseignements (des centaines de milliers d'heures) et qu'il est favorable à ce que ces enseignements soient reconnus et rémunérés. Selon lui cette convention permet de donner une visibilité aux enseignements faits par les chercheurs, sans changer les statuts des chercheurs (il laisse entendre ici que ces statuts devraient évoluer selon lui). Selon lui la convention a été très mal rédigée et doit être retravaillée. Il est par exemple impossible pour le CNRS de verser une rémunération complémentaire à ses chercheurs autrement que par la PES [Ce n'est absolument pas ce que dit le texte de la convention qui a été transmis au CS]. Implicitement cela signifie que les chercheurs sélectionnés par l'ENS pour ces emplois d'enseignement auraient la garantie de la direction du CNRS de toucher la PES.

### **Participation du CNRS à la COMUE Paris-Saclay (information du Conseil)**

Présentation : Jean-Jacques Girerd (VP du Conseil d'administration de l'Université Paris Sud) - En présence d'Alain Fuchs

Stratégie de Paris Sud dans la construction de Paris Saclay : éviter la dispersion des moyens ; défendre le modèle universitaire d'un enseignement supérieur appuyé sur la recherche ; rapprocher les Universités et les grandes écoles. Difficultés rencontrées : pour beaucoup liées au discours de N. Sarkozy. Chemin

parcouru : projets immobiliers et dossiers d'excellence. Avons mis la pédale douce sur l'excellence et insistons sur la mutualisation (des moyens). Université Paris-Saclay devrait regrouper les initiatives de mutualisation qui vont au profit des activités. Pas de limitation sur les contours (master et doctorat mais pourquoi pas aussi niveau licence).

Q – *La recherche dans tout ça ? Quelle place de l'Idex ?*

R - JJ Girerd - L'Idex a servi de catalyseur mais on n'est pas fascinés par l'IDEX. Ce qui est prévu pour la période 2015-2020 : COMUE = établissements avec leur propre identité, les personnels sont là où ils sont, la recherche est propre à chaque établissement. Paris-Saclay contient uniquement ce qui est partagé. L'IDEX fournit le financement aux LABEX et Equipex. [On peut comprendre qu'au delà de 2020 l'université serait plus intégrée].

Q – *Quels arguments font que la biologie est regroupée avec la pharmacie et la médecine ?*

R - JJ Girerd – Réponse peu claire.

R – A Fuchs – La biologie était un peu dispersée et peu coordonnée.

Q – *Les SHS sont présentes dans la structuration alors que l'université n'est pas fortement reconnue pour ces sujets de recherche. Y-a-t-il un projet de maison des sciences humaines ?*

R – A Fuchs – Oui et c'est important pour Paris-Saclay de donner une visibilité aux SHS.

Q – *Y aura-t-il une interdiction aux étudiants de s'inscrire pour des enseignements dans d'autres établissements parisiens ?*

R - JJ Girerd – On nous a rapporté des problèmes de ce type en physique, mais il ne devrait pas y avoir d'interdiction.

Q – *Pourquoi le choix d'une COMUE plutôt que le statut d'association ?*

R - JJ Girerd – Les établissements de l'actuelle FCS ont fait le choix collectivement d'une COMUE. Mais par la suite chaque conseil d'administration devra voter pour approuver ou pas les statuts.

R – A Fuchs – La question a été débattue dans le conseil des membres et au conseil d'administration de la FCS. Je ne suis pas favorable aux FCS ce serait bien que certaines disparaissent à la faveur des COMUE. L'Idex c'est un ciment qui a conduit à privilégier la COMUE. Ce qui compte pour le CNRS c'est qu'il y ait un projet de recherche. Si les regroupements sont de pure convenance le CNRS ne s'y joindra pas.

Q - *Qu'est-ce qui est attendu du CNRS ? Des postes ?*

R - JJ Girerd - Rien de plus que ce qu'il donne déjà et c'est déjà énorme. Je souhaite mieux gérer pour mieux faire avec ce que l'on a. On espère par contre obtenir quelques postes promis par le ministère (35% des 1000 postes par an promis par le gouvernement seraient pour étoffer les administrations des COMUE).

### **Participation du CNRS à la COMUE Paris Sciences et Lettres (PSL)**

Présentation : Christine D'Argouges (Déléguée régionale – Délégation Paris-B) - En présence d'Alain Fuchs

Université de Recherche Paris Sciences & Lettres – *PSL Research University*. "Les acteurs du site PSL tiennent à conserver une structure duale, avec d'un côté la COMUE « Université de Recherche Paris Sciences & Lettres – *PSL Research University* » qui assurera les missions universitaires (formation, diplomation, recherche...) et la FCS PSL qui continuera à porter et gérer les actions spécifiques de l'Idex.

Q – *Pourquoi le choix de conserver la FCS ?*

R – C. D'Argouges – Ce n'est pas le seul cas où la FCS reste. Cela permet plus de réactivité pour débloquer des fonds.

Q : *Il est difficile de comprendre comment une structure duale (PSL Research University + FCS PSL), séparant enseignement et recherche, qui plus est avec des périmètres légèrement différents, pourrait permettre de "Renforcer l'intégration de la recherche et de la formation, qui est son image de marque".*

Pas de réponse de R – C. D'Argouges –

Q – *La présentation des coopérations entre établissements a été présentée de façon très rapide. Expliquez les raisons d'un pôle d'écologie alors que les actions récentes n'allaient pas dans ce sens.*

R – A Fuchs – La politique scientifique de site est en effet compliquée et ça c'est pas bien passé sur cette opération. Le CNRS veille à ce que rien ne soit cassé.

Q – *L'idée de favoriser les coopérations et mutualisations est intéressante mais pourquoi construire de telles*

*superstructures managériales ?*

R – A Fuchs - Comme pour Paris Saclay - c'est aux responsables des établissements d'élaborer les projets puis aux conseils d'administrations de les approuver ou pas.

Q : *Le CNRS acceptera-t-il de faire partie d'un regroupement d'universités sous la forme d'une association ?*

R – A Fuchs –: la loi dit qu'il y a 3 formes d'association; l'association correspond à, et remplace le rattachement (exemple de l'université de Haute Alsace) et n'a de sens que pour des regroupements asymétriques. [c'est inexact, une mention spéciale est faite pour l'IdF dans la loi].

AF répond à la question en 2 temps 1) Le CNRS acceptera d'être membre d'une COMUE, mais pas d'être un des membres d'une association. 2) Le CNRS trouvera le moyen, notamment avec des conventions de site, de travailler avec tout type de regroupement, à partir du moment où il y a un vrai projet (en matière de recherche). C'est l'existence d'un projet qui est déterminante. Le CNRS peut même envisager de sortir d'une COMUE s'il était avéré, à l'usage, qu'elle n'avait pas de vrai projet.

#### **Participation du CNRS à la COMUE Sorbonne-Paris-Cité (information du Conseil)**

Présentation Patrice Bourdelais (DS INSHS, DSR du site) - En présence d'Alain Fuchs

Q – *Quelles sont les imbrications avec autres les autres COMUES ?*

R - P Bourdelais – Il y a eu un pacte de non agression mais on voit aussi des exceptions allant au delà des cloisonnements.

Q – *Chaque regroupement cherche à augmenter sa visibilité mais vu les noms qui se ressemblent tous il est difficile de croire que l'objectif peut être atteint.*

R – A Fuchs – Ce n'est peut-être pas la bonne façon de faire, ni la fin de l'histoire mais on va dans le sens d'un peu plus de coordination. Cela donnera de la visibilité aux institutions universitaires (pas aux individus qui le sont). Le CNRS peut aider énormément entre autre pour l'international.

Q – *Le doctorat sera accordé par les consortiums d'institutions avec des normes en termes de qualité de la formation ?*

R – A Fuchs - Oui c'est le projet et il y'a aussi une question de professionnalisation.

#### **Participation du CNRS à la COMUE Sorbonne Universités (information du Conseil)**

Présentation Bertrand Commelin (DG de Sorbonne Universités) et JY Marzin (Directeur de l'INSIS DSR du site) - En présence d'Alain Fuchs

Q - *Vu de l'étranger on va voir 3 structures aux objectifs communs mais qui cherchent à se distinguer.*

R – A Fuchs - L'enjeu c'est que l'entropie diminue. On est dans un lieu de grande concentration de recherche mondiale. Si on compare à ailleurs dans le monde c'est pas incohérent. Il se crée quelque chose. Le CNRS cherche à ne pas casser des relations existantes

Q – *Il y aura forcément à terme des transferts de compétences vers la COMUE.*

R – A Fuchs ne dément pas.

Remarques finales d'A Fuchs – Remerciement au CS. Les débats sont intéressants. Le CNRS est conscient des difficultés à monter ces dossiers. On cherche à être acteurs et positant. Nous sommes conscients que les méga structures et millefeuilles sont à éviter, comme par exemple les LABEX, mais il ne faut pas les ignorer et continuer à être présent sur le terrain.

#### **Participation du CNRS au Programme Avenir Lyon Saint-Etienne (PALSE) (information du Conseil)**

Présentation : Jean-François PINTON (Directeur de l'Institut de Physique – Directeur scientifique référent du site Lyon Saint-Etienne)

Q – *Quels liens entre les sites de Clermont-Ferrand et Grenoble ?*

R – Ce n'est pas le périmètre de PALSE, mais oui on travaille aussi avec les voisins proches. Pour ce qui est des COMUE il y en aura probablement deux, une à Lyon et l'autre à Grenoble. Il faudra qu'elles se coordonnent et définissent leurs interactions.

Q – *Quels liens avec les industries ?*

R - Les industriels sont partie prenante et sont dans la fondation pour l'Université de Lyon.

## **Participation du CNRS à l'IDEX de Bordeaux (information du Conseil)**

Présentation : Michel Mortier (Adjoint au directeur scientifique référent du site Bordeaux)

*Q – Vous avez présenté une liste impressionnante de projets. Expliquez nous pourquoi l'université de sciences sociales de Bordeaux 3 n'est pas de l'aventure.*

R – Bordeaux 3 a eu comportement singulier, frileuse vis-à-vis de la fusion. C'est aussi une question de relations humaines. Il n'y a quasiment pas de chercheurs là-bas. Mais l'université Bordeaux 3 commence à réfléchir à rejoindre l'université fusionnée.

*Q – La présentation nous a permis de voir le rôle joué par le CNRS à Bordeaux. Est-ce que cette méthode pourrait être reproductible sur d'autres sites ?*

R – La mise en place des directeur scientifiques référent et adjoint au directeur scientifique référent d'un autre institut a été inaugurée à Bordeaux puis utilisée partout ailleurs.

*Q – Quel rôle d'A. Rousset président de la région Aquitaine ?*

R - Il est directif. Ca peut aider dans certains cas, pas dans d'autres. Ce qui compte et qui est moteur c'est quand le l'université et le CNRS sont d'accord.

*Q - Comment les personnels CNRS peuvent faire remonter des problèmes liés aux IDEX auprès des DSR et ADSR ?*

R - Par email. Moi je suis à l'écoute et sur le terrain autant que possible.

## **Participation du CNRS au programme Paris-Nouveaux-Mondes (information du Conseil)**

Présentation : François-Joseph Ruggiu (Adjoint au directeur scientifique référent du site Paris-Nouveaux-Mondes)

*Q – Il est très difficile de s'y retrouver dans toutes ces nouvelles méga institutions parisiennes. Les établissements actuels ont une certaine visibilité internationale. Ces nouvelles structures complexes apporteront difficilement de la visibilité et de la compréhension.*

R – Vous avez un peu raison, mais il faudra juger dans une dizaine d'année.

*Q – Il y a une spécificité SHS très affirmée dans HESAM. Est-ce tenable vu l'évolution observée vers plus d'interdisciplinarité ?*

R - HESAM n'est pas que SHS. Les différents regroupements jouent des cartes un peu différentes avec plus ou moins de prévalence des SHS. Aucun des choix n'est forcément le bon. Il faudra voir comment les différentes solutions évolueront.

*Q – l'Archéométrie est à Saclay du fait du TGI Soleil. L'histoire de l'Art c'est à HESAM. Au delà de cet exemple, quelles formes de coopérations sont envisagées avec les autres institutions ?*

R - La question se pose et comme dit précédemment il n'a pas de volonté de cloisonnement.

## **Réflexions du conseil sur le dispositif COMUE**

Le conseil a discuté longuement du sujet avec d'une part des points de vue exprimés contre ces superstructures et la façon dont elles sont mises en place et d'autre part le souhait d'exprimer que les coopérations entre établissements ne sont pas à rejeter et qu'il convient de les accompagner pour qu'elles se déroulent au mieux.

Ci-dessous une proposition de recommandation élaborée par email.

*Recommandation - COMUE – Projet élaboré en séance, discuté par email, non voté*

*Le CS a pris connaissance de projets de regroupements d'universités et d'établissements autour de COMUE, d'IDEX et de programmes. Tout en appréciant la dynamique des projets, les objectifs de rapprochement, d'ouverture, de coordination, de transversalité et de visibilité internationale, le CS s'inquiète des lourdeurs de fonctionnement des très grandes structures qui sont en train de se constituer. En se rajoutant aux IDEX et Fondation de Coopération Scientifique, ces mégastructures risquent de complexifier encore le mille-feuille institutionnel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en France. Le CS regrette que de telles structures contribuent à installer une distance croissante entre les lieux de décision d'une part, les personnels et les usagers d'autre part. Il craint enfin que la logique de concurrence qui risque*

*d'opposer ces structures les unes aux autres ne compromette les coopérations scientifiques qu'elles ont intérêt à entretenir entre elles. Il insiste donc pour que l'organisation de ces structures tienne compte des dynamiques de recherche et des collaborations des unités impliquées, qu'elle en garantisse la préservation et qu'elle en optimise l'efficacité scientifique. Le CS souligne en effet que ces regroupements n'ont d'utilité que s'ils sont au service des parties prenantes (étudiants, enseignants, chercheurs, milieu socio-économique...) et s'ils leur apportent une réelle plus-value. Il considère que la représentation le CNRS dans les diverses instances doit être à la hauteur de son implication, que le CNRS doit apporter sa vision et ses capacités de pilotage, en assumant un rôle majeur dans l'orientation et le développement des projets – notamment dans ce qui a trait à la recherche et à l'international, et en s'appuyant sur les capacités d'appréciation scientifique du comité national.*

## **Divers**

Le président du CS, B. Chaudret a été reçu par G. Fioraso et trois de ses conseillers le soir du 22 mai. C'était une initiative du ministère qui n'a donné lieu à aucune annonce.